



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question au Gouvernement n° 986

Texte de la question

LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ

M. le président. La parole est à M. Franck Gilard, pour le groupe UMP.

M. Franck Gilard. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Elle sera simple et courte.

M. le président. Enfin ! (*Sourires.*)

M. Franck Gilard. Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement !

Les succès des policiers et des gendarmes ne se démentent pas depuis plusieurs mois : arrestations de délinquants et de criminels, démantèlements de réseaux de banditisme, coups de filet dans les milieux intégristes et terroristes, dont l'arrestation - pour ne citer que la plus récente - jeudi dernier, à Mont-de-Marsan, du chef de l'ETA. Les chiffres, rendus publics...

Mme Elisabeth Guigou. Oui, les chiffres !

M. Franck Gilard. ... très régulièrement, démontrent l'efficacité du travail fourni par l'ensemble des forces de l'ordre, chaque jour sur le terrain, dans nos villes, nos campagnes, nos quartiers difficiles, nos transports en commun et sur nos routes.

M. Patrick Lemasle. C'est de la manipulation statistique !

M. Franck Gilard. Monsieur le ministre, à l'approche de la fin de cette année 2003, pouvez-vous nous dresser un bilan global de l'action du Gouvernement dans la lutte contre toutes les formes d'insécurité ?

(*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.

M. Nicolas Sarkozy, ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Monsieur le député, pardon pour mon retard, mais j'arrive d'Arles ! Vous avez bien fait de poser cette question (*Rires sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains*) - attendez la suite ! -, car il ne faut jamais se priver du plaisir de remercier les fonctionnaires qui ont si bien travaillé et les militaires qui se sont mobilisés de façon aussi considérable. Jamais durant un mois de novembre la délinquance n'avait autant baissé qu'au mois de novembre dernier ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.*) C'est près de 22 000 crimes et délits en moins. Lorsque, en septembre dernier, la délinquance a augmenté de 1 %, le parti socialiste s'est pour une fois mobilisé sur ce dossier (*Rires sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste*) en disant que la délinquance repartait à la hausse. Il devrait donc se féliciter qu'elle reparte à la baisse avec 6 % de moins ! Les deux chiffres sont issus du même appareil statistique, ils ne sont donc pas contestables. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement*

populaire et du groupe Union pour la démocratie française.) La vérité, monsieur Gilard, elle est simple : sur la dernière année où les socialistes étaient au pouvoir, c'est-à-dire 2001, on a enregistré 300 000 crimes et délits de plus. Sur les onze premiers mois de 2003, on a compté 145 000 crimes et délits en moins. Il faut remercier les policiers et les gendarmes !

Mais le mieux, c'est que nous ne nous contentons pas de mener une politique ferme. Notre politique peut être ferme, car elle est juste. Le laxisme, c'était la marque de l'injustice, et nous sommes en train de démontrer que la fermeté permet, autorise et favorise la justice. Il était temps que la démonstration en soit faite !

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)

Données clés

Auteur : [M. Franck Gilard](#)

Circonscription : Eure (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 986

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 décembre 2003

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 10 décembre 2003